



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

exportations

Question écrite n° 17545

Texte de la question

M. Jean-François Chossy appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les graves conséquences de l'inclusion des charges sociales dans les prix à l'exportation. Cela place la France dans une situation néfaste vis-à-vis de ses partenaires commerciaux qui, dans leur très grande majorité, ne prennent pas en compte ces charges dans le prix de leurs exportations. Aussi, se permet-il de soumettre à monsieur le ministre la proposition d'un transfert des charges sociales sur la TVA, ce qui permettrait de baisser les prix hors taxe ainsi que le prix de nos exportations sans augmenter nos prix TTC.

Texte de la réponse

La mesure consistant à opérer un transfert des charges sociales vers la TVA, avec comme objectif une baisse des prix à l'exportation, ne semble pas constituer une proposition favorable à l'emploi. Sur le plan économique, un tel transfert aurait les mêmes caractéristiques qu'une dévaluation. Pratiquement, cette mesure consisterait à faire bénéficier du transfert de charges les acheteurs étrangers de produits français et les acheteurs français de biens qui ne paient pas la TVA. De ce fait, le pouvoir d'achat des salaires serait diminué, du fait du poids plus important de la TVA supportée par les ménages. Ainsi, même si à court terme il pourrait en résulter une amélioration de la compétitivité, celle-ci disparaîtrait au fur et à mesure que les salariés récupèrent leur pouvoir d'achat. En outre, TVA et charges sociales obéissent à des logiques différentes : si la TVA n'est pas payée dans le pays de production, elle est supportée dans le pays de consommation. Cette règle ne pourrait être appliquée aux charges sociales, sauf à instaurer une mesure de soutien aux exportations, incompatible avec les règles communautaires. Par ailleurs, sachant que les cotisations sociales représentent une masse de 1 300 milliards de francs en 1999 et, sauf à compliquer les formalités administratives et sociales imposées aux entreprises, un transfert dans ce domaine porterait sur des masses importantes sans que les effets sur l'emploi d'une telle mesure soient assurés. En réalité, l'objectif des pouvoirs publics doit plutôt être de réduire l'ensemble des prélèvements obligatoires, comme le Gouvernement l'a annoncé dans le cadre de son programme de finances publiques à moyen terme soumis à la Commission européenne en décembre dernier. Dans cette perspective, des mesures visant à alléger le poids des cotisations sociales pesant sur le travail peuvent contribuer à améliorer la compétitivité des entreprises françaises. C'est ainsi que le Gouvernement a mis en oeuvre au 1er janvier 1998 le transfert des cotisations maladie vers la CSG, procédant à un rééquilibrage des contributions respectives des revenus du travail et des revenus du capital. Dans le même esprit, le Gouvernement a réaffirmé sa volonté de poursuivre la politique d'allègements des cotisations sociales pesant sur les bas salaires, un tel dispositif réduisant sensiblement le poids des cotisations sociales pour les entreprises de main-d'oeuvre exposées à la concurrence internationale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Chossy](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17545

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 1998, page 4070

Réponse publiée le : 24 mai 1999, page 3136